

Date de dépôt: 22 mars 2007
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat **à l'interpellation urgente écrite de M. François Gillet :** **Discussions entre le Conseil d'Etat et l'ACG concernant les** **transferts de charges et de compétences. Quels résultats ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans une réponse pour le moins succincte à ma précédente interpellation sur le même sujet (IUE 357), le Conseil d'Etat fait référence à son rapport M 1611-A, supposé répondre très précisément à mes interrogations.

Si ce rapport ne répond que très partiellement aux questions posées, il n'en est pas moins très éclairant dans ses conclusions. Concernant les transferts de charges et de compétences : « C'est donc dès le premier semestre de 2007 que des mesures adéquates de réformes institutionnelles doivent impérativement pouvoir être présentées au Grand Conseil, d'entente avec l'ACG, de sorte que l'échéance fixée par la loi précitée puisse être respectée. » S'agissant des nouvelles charges liées à la RPT : « C'est dire l'importance que revêtent les discussions en cours entre les collectivités publiques genevoises cantonales et communales et l'exigence de parvenir rapidement à des premiers résultats ».

Pourtant, vu de l'extérieur, tout se passe comme si le dialogue entre le Conseil d'Etat et l'ACG, sur la question des transferts de charges et de compétences, était rompu. En effet, les propositions issues des réflexions des deux groupes de travail ne semblent pas satisfaire les communes, pour les unes, ou être considérées comme irréalistes par l'administration, pour les autres. D'autre part, la presse s'est fait l'écho d'une série de contre-

propositions de l'ACG transmises au Conseil d'Etat à la fin de l'année dernière et devant permettre un report de charges de 56 millions en faveur de l'Etat.

Dans ce contexte, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir nous préciser s'il est prêt à accepter les propositions de l'ACG et si des mesures concrètes pourront être présentées au Grand Conseil d'ici fin juin 2007, comme prévu.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En réponse à l'IUE 357, notre Conseil a d'ores et déjà invité l'interpellateur à bien vouloir se référer à notre rapport du 18 octobre 2006 sur la motion 1611 « pour une approche globale du désenchevêtrement et des transferts de tâches, charges et compétences entre canton et communes », dont le Grand Conseil a pris acte lors de sa séance du 17 novembre 2006 (M 1611-A).

A cet égard, nous rappelons que notre Conseil et les communes examinent actuellement plusieurs pistes et dossiers portant aussi bien sur la diminution de certaines prestations de l'Etat en faveur des communes, que sur des transferts de charges et compétences.

Le périmètre des transferts qui seront proposés, ainsi que leurs modalités d'application devront être validés prochainement par le comité de pilotage conjoint Etat - communes avant d'être soumises aux instances décisionnelles respectives.

Dans l'intervalle, et comme notre Conseil l'a indiqué précédemment au Grand Conseil, les partenaires institutionnels concernés estiment qu'il n'est pas judicieux de décrire en l'état la nature des pistes suivies, celles-ci étant évolutives et par conséquent non définitives. Cette position reflète le souci des partenaires engagés dans ces discussions de préserver la dynamique constructive qui caractérise les travaux en cours et d'assurer la sérénité des réflexions menées par les uns et les autres.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer